



**Communiqué de presse – Commune de Cornillon-Confoux le 16 octobre 2020**

Daniel Gagnon

Maire de Cornillon-Confoux

Vice Président de la Métropole Aix Marseille Provence

L'idée gouvernementale de créer la Métropole Aix Marseille Provence regroupant 92 communes nous a été imposée malgré le fait qu'elle n'avait pas recueilli l'unanimité des 92 maires concernés...

La décision gouvernementale de créer un couvre-feu sur 90 des communes qui composent la Métropole, sous prétexte qu'il s'agit d'une entité, vient d'achever de nous convaincre, s'il le fallait, que ce regroupement n'est pas une bonne idée... loin s'en faut !

La réunion de concertation d'hier en Préfecture de Marseille en présence du Préfet de région, des diverses autorités administratives, hospitalières et des représentants des maires (à travers l'Union des maires) n'a permis que de constater qu'en fait de concertation : il n'y avait pas de concertation ! Le Préfet a bien énoncé que la décision de couvre-feu viendrait de Paris et ne se discuterait pas.

Il a été impossible au cours de cette réunion d'avoir des chiffres précis et cohérents... chaque instance dit la sienne, se contredit, émet des réserves... Je ne suis pas en mesure au sortir de cette réunion de dire, à mes collègues maires, combien de personnes sont en réanimation, à Marseille, hors Marseille, et quel est le nombre de décès Covid ou autres causes... Et c'est sur cette base qu'on nous impose le confinement nocturne, et de fait, la fermeture de nos commerces de bouche.

Une aberration pour les communes du Nord de la Métropole, en l'occurrence des villages qui comme le nôtre, dans lesquels, à ce jour, nous n'avons pas été informés de cas de Covid.

Il est bien entendu que les commerces qui composent nos villages, restauration ou bars, déjà très affaiblis vont rendre l'âme car la durée annoncée du couvre feu de 6 semaines est insoutenable financièrement parlant.

D'autre part, comment peut-on comprendre qu'à Eyguières il y a le couvre-feu et pas à Aureille ? Qu'à Sénas, il y a le couvre-feu et pas à Orgon ? Qu'à Miramas il y a le couvre feu et pas à Mouriès ? Qu'à Port Saint Louis il y a le couvre feu et pas à Saint Martin de Crau ? Qu'au Puy Sainte Réparate il y a le couvre feu et pas à Pertuis ? Qu'à Charleval il y a le couvre feu et pas à Puget ? qu'à Puyloubier il y a le couvre feu et pas à Pourrière ? etc... alors que seulement quelques kilomètres séparent ces communes...

Et cerise sur le gâteau, au chapitre des incohérences, on peut ajouter : parmi les communes de la métropole Aix Marseille Provence, Pertuis et Saint Zacharie ne sont pas dans les Bouches-du-Rhône... et ne sont pas donc pas concernées par le couvre feu...

Nous sommes en face de décisions arbitraires et irresponsables, et je pèse bien mes mots ! Qu'on soit clair : je n'accable pas en disant cela Monsieur le Préfet de région, qui, on l'aura bien compris, n'a pas d'autre choix que d'être « aux ordres » d'un gouvernement qui ne tient pas compte de son avis et de sa connaissance du terrain ni de celui des élus de notre département.

La commune de Cornillon-Confoux, ainsi qu'un certain nombre d'autres communes de la Métropole, à la lecture de l'arrêté préfectoral qui devrait sortir samedi officiellement, étudiera la possibilité de saisir le Tribunal administratif.